

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 8 décembre 2023

### **ENFANCE : APRÈS LA VISITE DE CHARLOTTE CAUBEL, MARIE-PIERRE MOUTON DEMANDE DES ENGAGEMENTS**

*En visite ce vendredi 8 décembre dans la Drôme à l'invitation de la présidente du Conseil départemental, la Secrétaire d'État en charge de l'enfance, Charlotte CAUBEL, a rencontré de nombreux acteurs de la protection de l'enfance du territoire réunis autour de Marie-Pierre MOUTON. Si la ministre a pu constater la crise que traverse le système de protection de l'enfance, la Présidente du Conseil départemental souhaite que ce déplacement se traduise en engagements.*

Après un accueil républicain à l'Hôtel du Département, la secrétaire d'État a ensuite assisté à l'installation du Comité départemental de la protection de l'enfance (CDPE), coprésidé par la présidente du Conseil départemental, et le préfet de la Drôme.

#### **Installation du CDPE**

La Drôme s'est portée candidate et a été retenue pour expérimenter cette instance de coordination départementale coprésidée par le Département et la préfecture initiée suite à la loi du 7 février 2022. Elle réunit le tribunal, l'ARS, l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse, les services de l'État, la police, la gendarmerie ainsi que les acteurs associatifs du champ de la protection de l'enfance. Cette première réunion a permis de dresser un état des lieux de la protection de l'enfance dans la Drôme.

#### **Forte augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE**

Dans la Drôme, le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance, a augmenté de près de 40% entre 2015 et 2023, passant de 2632 à 3621. Pour faire face à ces augmentations, le Département a créé plus de 700 places entre 2015 et 2023. Malgré ces mesures, les dispositifs d'accueil restent saturés. Pour les mineurs non-accompagnés, qui entrent dans le cadre de la protection de l'enfance de par la loi, sur les neuf premiers mois de 2023, les arrivées ont augmenté de 92% par rapport à la même période en 2022, entraînant une embolisation du système d'évaluation de la minorité. Alors qu'environ 80 % d'entre eux sont reconnus majeurs, des décisions contraires de justice sont prises impliquant de facto une prise en charge par le Conseil Départemental.

#### **Troubles du comportement**

Depuis quelques années, le profil des enfants confiés à l'ASE a également évolué avec de plus en plus d'enfants porteurs de handicap et de problématiques de santé majeures qui se traduisent par des violences, de l'addiction et des troubles du comportement qui nécessitent un accueil en établissement spécialisé. Le Département demande depuis longtemps la création de places en ITEP, en IME, ainsi que des moyens pour la psychiatrie. Ce manque de moyens est une des raisons pour lesquelles le Département a émis récemment un avis négatif sur le Projet régional de santé de l'ARS.

### **Visite du lieu de vie Les Andrans**

La journée s'est poursuivie avec une visite du lieu de vie et d'accueil Les Andrans à Cléon d'Andran. Créé par l'association les Amis des Beauvallon, cette structure accueille sept enfants de six à 18 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance et présentant des troubles du comportement et psychologiques. La spécificité de ce lieu de vie innovant tient dans la complémentarité entre l'accueil des enfants et un accompagnement médico-social. Des professionnels de santé (infirmiers, pédopsychiatre, psychologue) peuvent en effet intervenir dans la structure afin d'éviter les ruptures de soins, notamment psychiques, ou lors d'épisode de crise. Ce lieu de vie est financé à hauteur d'environ 427 000 €/an par le Département et 40 000 €/an par l'ARS pour la partie soins.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme : **« cette visite et les échanges avec les acteurs de la protection de l'enfance ont permis à la Ministre d'entendre les inquiétudes légitimes des acteurs de la protection de l'enfance et l'urgence à trouver des solutions adaptées à chaque histoire de vie. A l'image du lieu de vie Les Andrans, des solutions existent mais demandent des moyens supplémentaires. La Ministre a déclaré qu'elle serait attentive aux projets portés par le CDPE et je m'en réjouis mais veux rappeler aussi la nécessité et l'urgence pour l'État de créer des places en ITEP et IME car trop d'enfants sont encore sans solutions. Nous demandons la mise en place d'un véritable plan Marshall pour l'enfance, avec des décisions fortes autour de l'attractivité des métiers, des MNA ou des places en établissement. Il faut protéger la protection de l'enfance ! »**